



15 janvier 2020

(20-0447)

Page: 1/12

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BANGLADESH

Addendum

La communication ci-après, datée du 8 janvier 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Bangladesh pour l'information des Membres.

Comme suite à sa notification du 14 février 2019 (G/TFA/N/BGD/1/Add.1), le Bangladesh notifie par la présente que la disposition suivante a été transférée d'une catégorie à une autre, conformément à l'article 19 de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Disposition	Intitulé/Description	Précédemment notifiée comme relevant de la catégorie	Transférée dans la catégorie
Article 5:3	Procédures d'essai	B	C

Pour plus de commodité, la liste complète des engagements des différentes catégories du Bangladesh figure dans le tableau ci-joint.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1.1 a)-1:1.1 b)	Publication	A	-	-	-
Article 1:1.1 c)		B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 1:1.1 d)-1:1.1 g)		A	-	-	-
Article 1:1.1 h)		B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 1:1.1 i)-1:1.1 j)		A	-	-	-
Article 1:2.1 a)-1:2.1 b)	Renseignements disponibles sur Internet	A	-	-	--
Article 1:2.1 c)		B	20 février 2022	À déterminer	
Article 1:2.2-1:2.3		A	-	-	-
Article 1:3	Points d'information	C	À déterminer	À déterminer	Le point d'information national pour les douanes est déjà établi. Le point d'information national pour le commerce est en cours d'établissement, avec l'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale. Assistance requise (pour le point d'information national pour le commerce): 1. Soutien en matière de législation. 2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes. 3. Formation. 4. Renforcement des capacités. 5. Évaluation des besoins.
Article 1:4	Notification	B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 2:2	Consultations	B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 3 Décisions anticipées					
		A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
Article 4:1-4:5		A	-	-	-
Article 4:6		B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	C	À déterminer	À déterminer	Le Département de la phytoquarantaine, l'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh, la Commission de l'énergie atomique du Bangladesh, le Département de l'élevage et le Département de la pêche ne disposent pas d'un nombre suffisant de laboratoires pour réaliser les seconds essais, ce qui constitue désormais pour eux une difficulté. Une assistance technique est requise pour la création de laboratoires d'essai et pour d'autres services logistiques, ainsi qu'un renforcement des capacités pour les procédures d'essai. L'aide des partenaires de développement est requise dans les domaines suivants: 1. équipement 2. étalonnage 3. nouveau laboratoire 4. formation et renforcement des capacités
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	B	20 février 2020	À déterminer	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	C	À déterminer	À déterminer	L'Administration nationale des impôts travaille actuellement à la mise en œuvre de cette mesure, avec l'assistance technique de l'USAID. Assistance requise: 1. Soutien en matière de législation. 2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes. 3. Formation. 4. Renforcement des capacités.
Article 7:2	Paiement par voie électronique	B	20 février 2020		-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:4	Gestion des risques	C	À déterminer	À déterminer	<p>L'Administration nationale des impôts travaille actuellement à la mise en œuvre de cette mesure, avec l'assistance technique de l'USAID et du Groupe de la Banque mondiale. Assistance requise:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien en matière de législation. 2. Consultation. 3. Formation. 4. Renforcement des capacités. 5. Évaluation des besoins. <p>Le Service de quarantaine a déjà bénéficié d'une formation assurée par le Groupe de la Banque mondiale. Assistance requise de la part des partenaires de développement:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités du mécanisme de surveillance. 2. Établissement d'une procédure d'analyse du risque phytosanitaire. 3. Soutien technique pour l'évaluation et l'atténuation des risques. 4. Programme de développement de la documentation et de la sensibilisation concernant les responsabilités morales et éthiques dans les médias sociaux. 5. Élaboration de procédures opérationnelles normalisées et de manuels concernant la gestion des risques.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<p>L'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh (BSTI) travaille à la mise en œuvre de cette mesure, avec l'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale. Assistance requise:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Établissement du système de gestion des risques en tenant compte des meilleures pratiques internationales. 2. Formation pour les membres du Comité de gestion des risques. 3. Visite sur le terrain pour les membres du Comité après la mise en place réussie du système. <p>Aucun partenaire de développement ne travaille actuellement avec la Commission de l'énergie atomique du Bangladesh sur cette question. Elle a besoin d'une assistance de la part des partenaires de développement dans le domaine de la gestion des risques. Un processus d'accréditation est en cours pour l'établissement de laboratoires. Le Service de quarantaine du DAE a besoin d'une assistance des pouvoirs publics. Le processus d'automatisation pour les permis d'importation et d'exportation a débuté.</p>

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	C	À déterminer	À déterminer	L'Administration nationale des impôts travaille actuellement en collaboration avec l'USAID (pour l'audit basé sur les transactions) et avec la Banque asiatique de développement (pour l'audit basé sur le système) pour assurer la mise en conformité avec cette mesure. Assistance requise: 1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes. 2. Formation. 3. Renforcement des capacités.
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	A	-	-	-
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	À déterminer	À déterminer	L'Administration nationale des impôts travaille actuellement en collaboration avec l'USAID et la Banque asiatique de développement à la mise en œuvre du système d'opérateurs économiques agréés au Bangladesh. Assistance requise: 1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes. 2. Formation. 3. Renforcement des capacités. 4. Évaluation des besoins. 5. Soutien en matière de législation.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:8	Envois accélérés	C	À déterminer	À déterminer	<p>L'USAID fournit une assistance technique à l'Administration nationale des impôts pour l'établissement d'un système de messagerie rapide répondant aux exigences des bonnes pratiques internationales.</p> <p>Assistance requise:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes. 2. Formation. 3. Renforcement des capacités. 4. Soutien à l'infrastructure.
Article 7:9	Marchandises périssables	C	À déterminer	À déterminer	<p>Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance en rapport avec les marchandises périssables.</p> <p>Assistance requise:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien en matière de législation. 2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes. 3. Formation. 4. Renforcement des capacités. 5. Soutien à l'infrastructure. <p>À nouveau, les autorités portuaires ont besoin d'une assistance technique (étude de faisabilité, dessins, conception, etc.) et financière (infrastructure, matériel, maintenance, etc.).</p>

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	À déterminer	À déterminer	
		C	À déterminer	À déterminer	<p>A) Coopération entre les organismes nationaux présents aux frontières: Le Groupe de la Banque mondiale est convenu de fournir une aide sous forme de prêts pour les activités liées à la gestion coordonnée des frontières. Le Service de quarantaine a besoin d'une assistance de la part des partenaires de développement pour assurer une coopération forte entre tous les organismes présents aux frontières.</p> <p>B) Coopération transfrontières entre les organismes présents aux frontières: Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance pour la coopération entre les organismes présents aux frontières. Les activités menées dans différents pays d'Asie du Sud sont coordonnées dans le cadre du programme SASEC de la Banque asiatique de développement. Assistance requise: 1. Négociation et consultation. 2. Renforcement des capacités. 3. Infrastructure. 4. Automatisation.</p>
Article 9	Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1.1 a)	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	À déterminer	À déterminer	Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance en rapport avec les marchandises périssables. Assistance requise: 1. Formation. 2. Renforcement des capacités. À nouveau, le Service de quarantaine a besoin d'une assistance pour: a) l'élaboration d'un organigramme valide pour une autorité responsable de la quarantaine phytosanitaire au Bangladesh, et b) la mise en place du système E-Phyto.
Article 10:1.1 b)- 10:1.2		A	-	-	-
Article 10:2.1	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:2.2- 10:2.3		B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	À déterminer	À déterminer	L'Administration nationale des impôts met en œuvre le projet grâce à l'assistance sous forme de prêts fournie par la Banque mondiale. Assistance requise: 1. Soutien en matière de législation. 2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes. 3. Formation. 4. Renforcement des capacités.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					5. Mécanisme de coordination à l'intérieur des organismes et entre les différents organismes. À nouveau, une assistance dans le domaine des TIC (matériel et logiciels) va être nécessaire dans les ports. En outre, le Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Bangladesh a besoin d'une assistance technique dans le domaine de la gestion des données.
Article 10:5.1	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:5.2		B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 11 Liberté de transit					
Article 11:1-11:4		A	-	-	-
Article 11:5		C	À déterminer	À déterminer	Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance dans le domaine du trafic en transit (établissement d'une infrastructure physique séparée pour le trafic en transit). Assistance requise: 1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes. 2. Formation. 3. Renforcement des capacités.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					4. Élaboration d'une politique intégrée en matière de transit.
Article 11:6-11:8		A	-	-	-
Article 11:9		C	À déterminer	À déterminer	Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance dans le domaine du trafic en transit (autorisation du dépôt et du traitement préalable des documents et données relatifs au transit avant l'arrivée des marchandises). Assistance requise: 1. Soutien en matière de législation. 2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes. 3. Formation. 4. Renforcement des capacités. 5. Élaboration d'une politique intégrée en matière de transit.
Article 11:10-11:14		A	-	-	-
Article 11:15		B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 11:16		C	À déterminer	À déterminer	1. Aucun organisme donateur ne travaille sur cette mesure; un soutien est nécessaire. 2. Une assistance est requise pour l'élaboration d'une politique intégrée en matière de transit.
Article 11:17		B	20 février 2020	À déterminer	-
Article 12 Coopération douanière					
		B	20 février 2020	À déterminer	-